

Assemblée Générale Annuelle 29 novembre 2023

Session virtuelle sur la plateforme Zoom

Le 13 novembre 2023

Au conseil d'administration,
Aux membres et représentants des membres associatifs,
À la présidente de Natation artistique Canada,
Aux partenaires,

Le 29 novembre 2023, à **19h30**, se tiendra l'assemblée générale annuelle de Natation Artistique Québec. Cet événement se déroulera virtuellement via la [plateforme Zoom](#).

Vous trouverez ci-joints l'avis de convocation, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que les autres documents pertinents à cette assemblée.

En vertu des règlements généraux, chaque représentant d'un membre associatif de NAQ a droit à un nombre de voix en fonction du nombre de membres qu'il représente, lequel nombre de voix est déterminé de la façon suivante :

- Membre associatif ayant de moins de VINGT-CINQ (25) membres : UNE (1) voix
- Membre associatif ayant entre VINGT-SIX (26) et SOIXANTE-QUINZE (75) membres : DEUX (2) voix
- Membre associatif ayant plus de SOIXANTE-QUINZE (75) membres : TROIS (3) voix
- Vous trouverez, ci-jointe, la liste des postes en élection.

Espérant que vous serez des nôtres, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Élène Thibault-A.
Présidente

Assemblée Générale Annuelle 29 novembre 2029

Session virtuelle sur la plateforme Zoom

Extrait des Règlements généraux de Natation Artistique Québec

17.8 Élection

- Sauf disposition contraire de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Règlements, les administrateurs de NAQ sont élus parmi les candidats approuvés par le Comité de mise en candidature, à la majorité simple des voix exprimées par les membres ayant droit de vote à l'assemblée générale annuelle des membres de NAQ.
- Un candidat absent lors de l'assemblée générale annuelle des membres de NAQ, mais dont la candidature a été approuvée par le Comité de mise en candidature, peut être valablement élu par les membres.
- Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que le nombre d'administrateurs à élire, l'élection des candidats soumis a lieu par acclamation.
- Dans le cas où il y a absence de mise en candidature à l'une ou l'autre des fonctions, le Conseil d'administration, lors de la première réunion qui suit l'assemblée annuelle peut désigner un maximum de deux (2) administrateurs afin de combler les sièges non comblés, et ce, dans le respect des critères de parités. Il est entendu que le Conseil d'administration devra respecter les critères d'éligibilité.
- Le Conseil d'administration ne pourra, en aucun cas, combler le poste d'administrateur indépendant par un gestionnaire, membre du personnel ou un administrateur d'une entité constituante de NAQ ou un athlète actif sur la scène nationale ou internationale.

17.5 Mandat

- Chaque administrateur demeure en fonction pour un terme de DEUX (2) ans se terminant à la fin de l'assemblée annuelle de l'année d'échéance de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que son mandat ne prenne fin avant terme.
- Tout administrateur dont le mandat se termine est rééligible. Toutefois, un administrateur ne peut cumuler plus de QUATRE (4) mandats complets consécutifs. Tout administrateur élu entre en fonction à la clôture de l'assemblée annuelle au cours de laquelle il est élu.
- Un délai de DEUX (2) ans doit s'écouler avant qu'une personne ayant occupé un poste pendant la durée maximale prévue puisse de nouveau présenter sa candidature pour un poste d'administrateur au sein de NAQ.

Assemblée Générale Annuelle 29 novembre 2029

Session virtuelle sur la plateforme Zoom

POSTES VENANT EN ÉLECTION

- Siège no 1: David Girouard (novembre 2023)
- Siège no 3: Éléna Thibault-Arsenault (novembre 2023)
- Siège no 5: Julie Houle (novembre 2023)
- Siège no 7: Brigitte Roy (novembre 2023)

LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS DEMEURANT EN POSTE POUR UNE AUTRE ANNÉE

- Siège no 2: Christine Murdock (novembre 2024)
- Siège no 4: Émilie Nadeau (novembre 2024)
- Siège no 6: Katryne Tessier (novembre 2024)

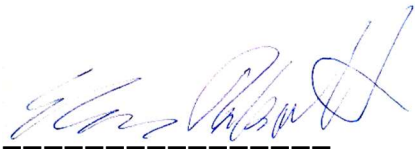
**Assemblée Générale Annuelle
29 novembre 2023**

Session virtuelle sur la plateforme Zoom

AVIS DE CONVOCATION

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que l'assemblée générale annuelle de Natation artistique Québec se tiendra le 29 novembre 2023 à **19h30**, via la plateforme Zoom.

Signé à Montréal, ce 13 novembre 2023.



Élène Thibault-A.
Présidente

**Assemblée Générale Annuelle
29 novembre 2029**

Session virtuelle sur la plateforme Zoom

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président d'assemblée
3. Vérification des présences
4. Nomination du secrétaire de l'assemblée
5. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
8. Rapport annuel des activités
9. Rapport du trésorier et dépôt des états financiers
10. Nomination du vérificateur
11. Ratification des actes
12. Nomination du président d'élection
13. Nomination du secrétaire d'élection
14. Élection des administrateurs
15. Affaires nouvelles
16. Levée de l'assemblée

**Assemblée Générale Annuelle
29 novembre 2029**

Session virtuelle sur la plateforme Zoom

RÉSOLUTION POUR LE MANDAT D'AGIR

NOM DU CLUB : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____

SIGNATURE DU PRÉSIDENT(E) DU CLUB : _____

LA PRÉSENTE EST POUR ACCRÉDITER : _____

Comme fondé(e) de pouvoir autorisé(e) à voter au nom du club à l'assemblée générale annuelle de Natation Artistique Québec, qui aura lieu le mercredi 29 novembre 2023, à compter de 19h30, via la plateforme Zoom.

N.B. Veuillez envoyer ce mandat d'agir dûment complété pour fin de présentation afin d'exercer votre droit de vote au moins une (1) heure avant le début de l'assemblée à l'adresse courriel suivante : secetaire@natationartistiquequebec.ca.